

NOUVELLES DE L'APCMC

30 novembre 2020

Dans ce bulletin :

1. Consultation sur l'enquête portant sur l'enseignement à distance
2. Enseignement sur place
3. Processus d'augmentation salariale
4. Protocole d'entente sabbatique COVID-19
5. Accommodements du PRUACD
6. Appel aux agents des griefs
7. Mises à jour sur les éléments précédents

1. Enquête sur l'enseignement à distance

- À la demande de l'équipe de gestion du Collège (ci-après « gestion »), l'APCMC a fourni des commentaires sur l'enquête avant sa diffusion. On nous a dit que la direction adopterait toutes nos recommandations.
- Lors de la publication du sondage, nous avons constaté que nos recommandations suivantes avaient été ignorées :
 - Inclure une question ouverte sur les impacts sur la santé mentale résultant de l'enseignement ou du travail à distance
 - Inclure des questions identifiant les problèmes de réseau et les dépenses liées à l'enseignement ou au travail à distance
 - Signaler que l'enquête contient des questions sur les changements à l'horaire d'enseignement de l'hiver, car ceux-ci n'entrent pas dans le champ identifié de « l'enseignement à distance »

2. Enseignement sur place

- Depuis le 16 octobre 2020, l'APCMC a soulevé les préoccupations suivantes concernant l'enseignement sur place au CMRSJ :
 - Que les professeurs aient toute la latitude nécessaire pour enseigner sur place, même dans une zone rouge, de sorte que certains enseignent entièrement sur place
 - Qu'aucune directive n'est donnée sur le type d'enseignement et d'apprentissage jugé « essentiel » et donc autorisé à se faire sur place
 - Qu'il n'existe aucun processus permettant de garantir que seul l'enseignement répondant à la définition d' « essentiel » est autorisé à être sur place
- le commandant du CFC a tenu une réunion le 26 novembre 2020 avec tous les dirigeants syndicaux pour discuter du plan de restauration du CFC pour 2021. Il n'est actuellement pas prévu de dispenser un enseignement sur place au CFC en hiver.
- le comité de consultation patronale-syndicale du CMR discutera des protocoles associés à l'enseignement en personne pour les quelques cours qui seront donnés en personne pendant le semestre d'hiver, comme la langue seconde et des laboratoires spécifiques

3. Processus d'augmentation salariale

- La gestion a rédigé un document décrivant le processus des augmentations salariales pour les évaluations du corps professoral. Malgré les affirmations de la direction selon lesquelles ils consultent l'APCMC sur le processus, ils n'ont pas encore partagé le document avec l'APCMC.
- Le document ne reflète pas la position de l'APCMC et n'est en aucun cas associé à l'enquête sur les augmentations salariales diffusée par l'APCMC.

4. Protocole d'entente congé sabbatique-COVID-19

- L'APCMC a demandé une prolongation du protocole d'entente sur les congés sabbatiques en temps de COVID-19, qui a permis aux EU (UT) de reporter leur congé sabbatique prévu en 2020-2021 et de créditer le congé sabbatique différé pour un congé sabbatique ultérieur. L'APCMC a fait valoir que cette prolongation est nécessaire pour faire face à la possibilité de restrictions continues sur les voyages et la recherche pendant l'année universitaire 2021-2022.
- La gestion a rejeté cette demande, acceptant de revoir la question au printemps.
- Remarque: en vertu du protocole d'entente existant, tout congé sabbatique reporté en 2020-2021, qu'il s'agisse d'une demi-année ou d'une année complète, sera crédité pour un congé sabbatique ultérieur, quelle que soit la date à laquelle le congé sabbatique différé sera finalement pris. Ainsi, que vous preniez votre congé sabbatique différé en 2021-2022, en 2022-2023 ou plus tard, vous n'attendrez que 2,5 ans pour votre prochain congé sabbatique de 6 mois ou seulement 5 ans pour votre prochain congé sabbatique de 12 mois.

5. Accommodements du PRUACD

Le bureau du VRÉ a confirmé qu'un report d'un an des fonds du PRUACD est accordé à toute personne en congé de maternité, parental ou médical.

6. Appel aux agents des griefs

L'APCMC est à la recherche d'un agent des griefs supplémentaire pour aider ses membres à résoudre les problèmes de relations de travail. L'Association offrira une formation. Veuillez contacter la présidente de l'APCMC à luu@cmcfa-apcmc.ca si vous êtes intéressé.e.

7. Mises à jour sur les éléments précédents

- **Comité mixte de répartition de la charge d'enseignement** : l'APCMC attend le projet de mandat de la gestion
- **Rapport d'appréciation du personnel enseignant modifié (RAPE/FAR)**: l'APCMC est en train de rédiger un guide des modifications; le RAPE modifié sera publié une fois le guide terminé
- **Déductions fiscales T2200 pour le travail à domicile** : nous attendons toujours le guide complet de l'ARC sur lequel le Conseil du Trésor basera ses conseils pour les employés
- **Congés 699 (autres congés payés) pour des raisons liées au COVID-19** : le Conseil du Trésor a modifié la disponibilité et l'admissibilité des congés 699 : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/covid-19/paye-pension-avantages-sociaux/utilisation-suivi-autre-conge-paye-code-699.html>